

Statistiques agricoles : techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection pour la période 1999-2003

1998/0296(COD) - 27/09/2007 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté un rapport relatif à la mise en œuvre de la décision n° 1445/2000 /CE portant sur l'application de techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection aux statistiques agricoles. Le rapport traite séparément de la mise en œuvre des mesures visant : 1) à mettre en œuvre un projet d'enquête aréolaire à l'échelle communautaire dans le domaine des statistiques agricoles (le projet «LUCAS»), et 2) à poursuivre l'application de la télédétection, notamment par le passage à la phase opérationnelle du système agrométéorologique (le projet «MARS»). Il traite également des ressources utilisées et des propositions quant à la manière dont les techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection pourraient continuer à être utilisées.

LUCAS : le projet pilote LUCAS a pour principal objectif de tester la faisabilité d'une enquête aréolaire au niveau communautaire, et en particulier: i) de collecter des informations nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi de la politique agricole commune ainsi que pour l'analyse des interactions entre l'agriculture, l'environnement et l'espace rural ; ii) de fournir des estimations des surfaces des principales cultures.

Les enquêtes LUCAS ont été réalisées en 2001/02, 2003, 2006 (avec une enquête préparatoire en 2005) et en 2007. Les enquêtes pilotes réalisées dans les États membres au cours de la période 2001-2007 ont démontré la faisabilité de ce projet au niveau communautaire. Parmi les avantages généraux de l'approche méthodologique des enquêtes LUCAS, on trouve notamment: 1) une grande précision thématique, 2) un degré élevé de représentativité, 3) une harmonisation de l'approche des enquêtes, 4) une détection précise des changements, 5) une flexibilité dans la structure des enquêtes et 6) une rapidité d'exécution (informations actualisées). D'autres résultats ont été obtenus, parmi lesquels les éléments suivants: une méthodologie solide, harmonisée au niveau de l'UE; un volume considérable de données et de photographies, qui peuvent être utilisées pour mesurer les changements dans l'utilisation et l'occupation du sol au cours du temps ou comme base d'échantillonnage pour des enquêtes spécifiques; une infrastructure informatique qui est opérationnelle et prête à être utilisée pour des enquêtes futures ; une solide expérience dans la gestion des enquêtes aréolaires. Lors de la réalisation des tests de qualité dans les différentes enquêtes, il est apparu clairement que les photographies au sol prises par les enquêteurs étaient extrêmement utiles pour contrôler, valider et, éventuellement, corriger les données recueillies sur le terrain.

La Commission estime que le projet LUCAS peut contribuer à plusieurs domaines de la politique de l'UE, dont l'occupation/utilisation du sol, la diversité et la structure des paysages, l'érosion et la qualité du sol ou la gestion des terres. LUCAS peut également aider les États membres à remplir leurs obligations juridiques dans des domaines politiques tels que la pollution de l'air, la qualité de l'eau et la surveillance des forêts, grâce à l'harmonisation des données et à leur accessibilité moyennant relativement peu d'efforts. Le projet LUCAS devrait être un des principaux fournisseurs de données «in situ» nécessaires pour le GMES (Global monitoring for environment and security – Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité). Les données in situ à l'échelle de l'UE-27 en vue de soutenir la recherche par satellite sont nécessaires pour le programme de travail «Espace» au titre du 7e programme-cadre de recherche. Enfin, on pourrait dire du projet LUCAS qu'il constitue une des normes européennes in situ (par ex. dans le cadre de l'initiative INSPIRE). Une enquête LUCAS est prévue en Bulgarie et en Roumanie au printemps 2008 dans le cadre du programme PHARE 2006. Des enquêtes LUCAS

supplémentaires spécifiques pourraient être réalisées sur demande. Enfin, des enquêtes triennales pourraient être réalisées en 2009 et 2012 couvrant l'ensemble de l'UE.

MARS : le système agrométéorologique de suivi des cultures et de prévision des rendements, développé par le Centre Commun de Recherche (CCR) dans le cadre du projet MARS (Monitoring Agriculture with Remote Sensing) au sein de l'Unité Agriculture de l'Institut pour la protection et la sécurité des citoyens, a pour objectif de fournir les éléments nécessaires à la compréhension de la manière dont les événements climatiques ont un impact sur les récoltes et d'anticiper les prévisions de rendement des principales cultures. Le principal résultat de cette activité est le système MARS de prévision du rendement des cultures qui est opérationnel depuis 1998.

Le système MARS a permis d'évaluer l'impact du climat sur les rendements au niveau de l'UE-25, d'une façon indépendante et homogène dans toute l'Europe. Les prévisions de rendement sont utilisées par la DG AGRI comme données de base pour l'établissement des bilans prévisionnels des grandes cultures pour l'Union européenne et les pays candidats. Les erreurs a posteriori dans les prévisions quantitatives des rendements sont calculées à partir des données officielles définitives. Pour la période 1999-2003, les erreurs de prévision ne sont pas supérieures aux erreurs moyennes provenant du système MARS publiées les années précédentes.

Outre les activités agrométéorologiques, d'autres projets de recherche se limitant au suivi technologique et au soutien méthodologique à LUCAS sont réalisés par le CCR et financés par le propre budget du Centre. Afin d'optimaliser l'efficacité du plan d'échantillonnage de LUCAS dans le cadre de contraintes budgétaires inchangées, une méthodologie modifiée a été testée en Grèce, en réponse à une demande du ministère grec de l'agriculture. Les résultats ont confirmé l'amélioration escomptée au niveau de la précision (les coefficients de variation ont été améliorés par un facteur trois), à la suite de l'adoption de la méthodologie du cadre de points d'échantillonnage modifiée. Une deuxième activité a consisté à développer un logiciel pour calculer les estimations LUCAS conformément à la nouvelle méthodologie du cadre de points d'échantillonnage (logiciel CAESAR).

À la lumière de l'utilité des informations et des données fournies par le CCR concernant le projet MARS pour soutenir le déploiement de la PAC ces dernières années, la Commission souhaite poursuivre cette activité pour la période 2008-2013.